



Vente bien acquis avant mariage

Par **pino301158**, le 17/01/2016 à 20:00

Je souhaite vendre un bien immobilier acquis avant mon mariage. Le montant de la vente fait-il partie des biens de mon couple actuel ou bien m'appartient-il en propre ? Sachant que je suis marié sous le régime de la communauté.

Par **youris**, le 17/01/2016 à 20:38

bonjour,
le bien acquis avant le mariage est un bien propre.
mais si vous avez remboursé le crédit en étant marié, cela signifie que la communauté a financé votre bien propre donc cette somme doit revenir à la communauté.
salutations

Par **pino301158**, le 17/01/2016 à 20:49

merci pour cette réponse rapide !